

piéton hors passage



Soyez responsable de votre avenir, préservez celui des autres même devant un comportement inadapté.

26 LCR

Pour traverser une route il est obligatoire d'utiliser les zones protégées qui se trouvent à moins de 50 mètres.

47 OCR

L'inattention:
fatale aussi bien au volant
qu'à pied!!

Anticipez...

Observez les piétons...

Ne forcez pas...

Attitude claire...

Observez le trafic...

Renoncer à traverser,
c'est aussi rester en vie...

Que dit la Loi?

www.admin.ch/ch/f/rs/74.html#741

Rappelez-vous!
Nous sommes tous piétons...

Police de Lausanne
Brigade de prévention routière
Rue Saint-Martin 33
1005 Lausanne
Tél.: 021 315 37 90 ou 021 315 15 15
www.lausanne.ch/police



alineaedition.ch

La priorité
ne rend pas
invincible!



POLICE
Lausanne

avec le soutien



Lausanne

La route est un espace partagé qui exige le respect mutuel des uns et des autres!

un piéton est engagé



Facilitez-lui la traversée!

33 LCR

Arrêtez-vous si un piéton est engagé ou veut traverser!

6 OCR

Ne dépassez pas un véhicule arrêté devant un passage!

35 LCR

Devant un passage, montrez visiblement votre intention de traverser!

49 LCR

Né forcez pas le passage et traversez sans courir!

véhicule tournant à droite



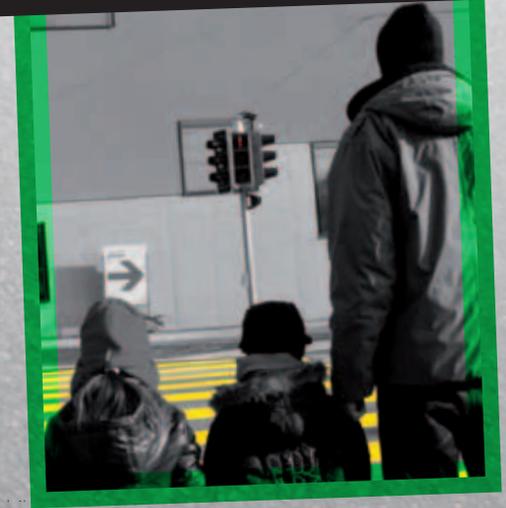
Accordez la priorité aux piétons engagés sur la chaussée transversale qu'un passage soit balisé ou non!

6 OCR

Avant de vous engager au feu vert, assurez-vous que les véhicules s'arrêtent!

49 LCR

piéton + enfant + feu rouge



A l'approche d'un passage, circulez prudemment!

33 LCR

La sécurité c'est aussi montrer l'exemple... Au feu rouge, on attend!!!

68 OSR

Depuis le 1er mars 2006, le non accord de la priorité aux piétons est sanctionné d'une amende d'ordre de **Frs 140.-** pour les conducteurs de véhicules automobiles et de **Frs 40.-** cyclistes et cyclomotoristes.